

INSCRIPTIONS 2022-2023

25 AVRIL - 10 JUIN 2022

Les inscriptions administratives, scolaires et périscolaires (restauration, garderie) sont **obligatoires** pour tous les enfants scolarisés dans une école préélémentaire ou élémentaire communale laxovienne.

Elles se font en deux temps, une inscription préalable en mairie puis une inscription à l'école de secteur de domiciliation (ou de dérogation).

1. Dans un premier temps :

- ⇒ en Mairie, au Service Education, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30,
- ⇒ au Centre Intercommunal Laxou Maxéville (CILM), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les documents suivants sont nécessaires pour procéder aux inscriptions :

- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- livret de famille (ou acte de naissance de moins de 3 mois) si vous ne l'avez pas déjà fourni,
- en cas de séparation : extrait du jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant,
- numéro allocataire CAF, MSA... et notification de Quotient Familial (si vous êtes allocataire),
- nom et numéro de contrat de votre compagnie d'assurance en Responsabilité Civile.

Pour simplifier les démarches pour les familles, les inscriptions scolaires et périscolaires s'effectuent en une seule opération.

L'inscription, régulière ou occasionnelle, est validée dès que le Service Education est en possession de la fiche d'inscription dûment remplie, ainsi que des documents demandés sur cette même fiche.

Tous les enfants âgés de 3 ans ou plus à la rentrée de septembre de l'année scolaire concernée peuvent être admis en restauration scolaire et en garderie périscolaire.

Les enfants d'école préélémentaire inscrits en Toute Petite Section (- 3 ans) ne pourront être admis en restauration scolaire et en garderie périscolaire durant l'année scolaire en cours.

Tout enfant inscrit dès la Petite Section, pourra, quant à lui, en bénéficier.

2. Dans un second temps :

Les inscriptions scolaires se font dans les groupes scolaires du secteur de domiciliation (ou de dérogation).

Les directeurs d'écoles organisent des permanences. Les jours et horaires vous seront communiqués ultérieurement (sur le site internet de la Ville, par affichage dans les écoles).

Pour l'inscription à l'école, pensez à vous munir de ces documents :

- certificat d'inscription de la Mairie,
- carnet de santé,
- livret de famille,
- certificat de radiation, s'il y a lieu,
- justificatif de domicile.

Coordonnées des directeurs d'écoles laxoviennes :

- | | | | |
|--|-------------------------|----------------|----------------|
| - Ecole élémentaire Victor HUGO | 72-74 boulevard Foch | 03 83 27 18 45 | |
| - Ecole élémentaire Louis PERGAUD | 4 place de la liberté | 03 83 27 18 46 | |
| - Ecole élémentaire Albert SCHWEITZER | 11 rue de la Meuse | 03 83 96 56 96 | 06 49 59 39 96 |
| - Ecole élémentaire Emile ZOLA | 52 boulevard Emile Zola | 03 83 28 52 88 | |
| | | | |
| - Ecole préélémentaire Victor HUGO | 72-74 boulevard Foch | 03 83 28 31 56 | 07 88 64 18 02 |
| - Ecole préélémentaire Louis PERGAUD | 7 rue Louis Pergaud | 03 83 27 37 71 | |
| - Ecole préélémentaire Albert SCHWEITZER | 9 rue de la Meuse | 03 83 98 78 43 | 06 43 37 88 89 |
| - Ecole préélémentaire Emile ZOLA | 50 boulevard Emile Zola | 03 83 27 06 88 | |

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.



Inscription scolaire et périscolaire 2022/2023 Ecoles élémentaires

Fiche individuelle de renseignements

Liste des pièces à fournir **OBLIGATOIREMENT**

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Livret de famille (ou acte de naissance de moins de 3 mois)
- En cas de séparation : extrait du jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant

A retourner à la MAIRIE de LAXOU

ENFANT

Nom : Prénom : sexe : M F

Né(e) le : / / à

Adresse :

Code postal : Ville :

Ecole : classe : dérogation : oui non

RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

	Parent 1		
	<input type="radio"/> Mère	<input type="radio"/> Père	<input type="radio"/> Tuteur
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code postal - Ville		
Téléphone		
Courriel@.....		
Autorité parentale	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
Situation familiale	<input type="radio"/> Célibataire, veuf(ve)	<input type="radio"/> Marié(e), pacsé(e), vie maritale	<input type="radio"/> Divorcé(e), séparé(e)

	Parent 2		
	<input type="radio"/> Mère	<input type="radio"/> Père	<input type="radio"/> Tuteur
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code postal - Ville		
Téléphone		
Courriel@.....		
Autorité parentale	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
Situation familiale	<input type="radio"/> Célibataire, veuf(ve)	<input type="radio"/> Marié(e), pacsé(e), vie maritale	<input type="radio"/> Divorcé(e), séparé(e)

Si l'un des deux parents ne réside pas dans le même foyer que l'enfant alors qu'il conserve son autorité parentale, merci de bien vouloir noter ses coordonnées ci-dessus (information obligatoire).

: sauf mention contraire, décision(s) judiciaire(s) à l'appui, les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

Personnes majeures à prévenir en cas d'urgence et autorisées à prendre les enfants en charge (autres que les parents).
Merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts.

	Adulte N°1	Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.	<input type="radio"/> Grand parent
Prénom	<input type="radio"/> Beau parent
N° de téléphone	<input type="radio"/> Assistante maternelle
		<input type="radio"/> Autre.....
	Adulte N°2	Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.	<input type="radio"/> Grand parent
Prénom	<input type="radio"/> Beau parent
N° de téléphone	<input type="radio"/> Assistante maternelle
		<input type="radio"/> Autre.....
	Adulte N°3	Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.	<input type="radio"/> Grand parent
Prénom	<input type="radio"/> Beau parent
N° de téléphone	<input type="radio"/> Assistante maternelle
		<input type="radio"/> Autre.....
	Adulte N°4	Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.	<input type="radio"/> Grand parent
Prénom	<input type="radio"/> Beau parent
N° de téléphone	<input type="radio"/> Assistante maternelle
		<input type="radio"/> Autre.....

Autre responsable légal

Organisme	
Personne référente	Nom :	Prénom :
Fonction	
Adresse	
Code postal - Ville	
Téléphone / courriel @	
Cachet de l'organisme	

INFORMATIONS DIVERSES

Santé
Contre-indications ou informations médicales :

Est-ce que votre enfant bénéficie d'une prise en charge spécifique lors du temps scolaire (MDPH, AESH, ...) ? oui non

Eventuelles précisions :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

Assurance

Votre enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accidents corporels.

Nom Compagnie	N° du contrat :
---------------------	-----------------------

Régime allocataire

(joindre obligatoirement une attestation de Quotient Familial(QF) CAF, MSA, ... de moins de 3 mois)

<input type="radio"/> Allocataire CAF (régime général)	<input type="radio"/> Régime spécial (MSA, SNCF, autre)	<input type="radio"/> Sans régime
Nom et prénom de l'allocataire :	N° allocataire :	QF :

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de projets menés par les services municipaux, des photos ou prises de vue sur lesquelles est susceptible de figurer votre enfant pourraient être réalisées lors des services périscolaires. Elles pourraient être utilisées dans des documents de communication (revue municipale, plaquette d'information, réseaux sociaux, site internet de la ville ou tout autre support de presse, application ENT-ONE qui est spécifique à chaque école), diffusés à plus ou moins grande échelle.

- J'autorise que mon enfant soit photographié ou filmé.
- Je n'autorise pas que mon enfant soit photographié ou filmé.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Mme, M., responsable légal(e) de l'enfant

- atteste avoir pris connaissance des diverses informations et conditions contenues dans cette fiche de renseignements.
- m'engage à régler à la Ville de Laxou les frais m'incombant (déduction faite des aides éventuelles) dans les délais exigés.
- certifie que les renseignements fournis lors de l'inscription sont exacts.
- autorise le personnel municipal en charge de mon enfant à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.
- m'engage à transmettre au Service Education tout changement de ma situation familiale et/ou de mes coordonnées.

Fait à Laxou, le

Signature(s) : Parent 1 et/ou Parent 2

Partie réservée au Service Education

Liste des pièces fournies lors de l'inscription

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois	<input type="radio"/>
Livret de famille (ou acte de naissance de moins de 3 mois)	<input type="radio"/>
Attestation Quotient Familial (QF) de moins de 3 mois si allocataire(s) – CAF, MSA, ...	<input type="radio"/>
En cas de séparation : extrait du jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant	<input type="radio"/>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

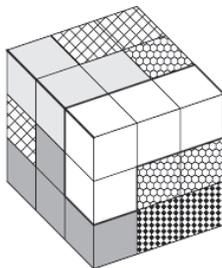
Garderie occasionnelle (vente de tickets au Service Education de la Mairie)

tarif horaire	30 mn	1,80 €
	1 h	3,60 €

Il est conseillé d'inscrire votre enfant en garderie occasionnelle ; c'est pour vous la garantie qu'il sera pris en charge en cas d'imprévu, contre la remise d'un ticket de garderie occasionnelle. Cela ne vous engage à aucun frais si vous n'en avez pas l'usage.

Je choisis la facturation électronique : oui non - email (*) : @

(*) Une seule adresse email par famille



AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT – 6/11 ANS

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h à 17h

Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur.

- J'autorise
 Je n'autorise pas

mon enfant à participer aux activités du dispositif ATE.

lundi	mardi	jeudi	vendredi

Fait à Laxou, le
 Signature(s) : Parent 1 et/ou Parent 2



Inscription scolaire et périscolaire 2022/2023 - Fiche individuelle de renseignements (suite) Ecoles élémentaires

Nom : Prénom :

Ecole : classe :

SERVICES PERISCOLAIRES

- les forfaits sont calculés en fonction de l'attestation de Quotient Familial (CAF, MSA, ..) que vous avez transmise au Service Education lors de l'inscription de votre (vos) enfant(s), si vous êtes allocataire(s)
- le Tarif Réduit (TR) est appliqué dès le 2^{ème} enfant d'une même fratrie inscrit en restauration scolaire et/ou en garderie périscolaire, lorsque vous êtes allocataire(s) et quel que soit votre quotient Familial (sauf la tranche de QF 0-420), uniquement si vous résidez à Laxou
 Nom du 1^{er} enfant inscrit aux services périscolaires :
- Tarif extérieur : familles résidant hors de Laxou

Jours au planning. Je m'engage à donner un planning avant le 15 de chaque mois pour le mois suivant.

MODALITES DE CALCUL DES FORFAITS

Les factures mensuelles, pour les inscriptions régulières « au forfait », sont calculées en fonction des tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal, selon le calcul suivant :

$$\frac{\text{nombre de jours définis à l'année scolaire X prix de la prestation (forfait annuel)}}{10 \text{ mensualités (octobre à juillet)}} = \text{forfait mensuel}$$

La première facture est à régler pour le 10 octobre environ (facture de septembre), la dernière pour le 15 juillet (facture de juin-juillet).

Les forfaits suivants seront valables à compter du 1^{er} septembre 2022.

Restauration scolaire – forfaits mensuels



Quotients Familiaux (QF)	Nombre de repas par semaine	Nombre de repas par semaine			
		4	3	2	1
0-420	Tous les enfants de la fratrie	14,20 €	10,65 €	7,10 €	3,55 €
421-649	1 ^{er} enfant	31,00 €	23,25 €	15,50 €	7,75 €
	Tarif Réduit à/c du 2 ^{ème} enfant	14,20 €	10,65 €	7,10 €	3,55 €
650-850	1 ^{er} enfant	53,60 €	40,20 €	26,80 €	13,40 €
	Tarif Réduit à/c du 2 ^{ème} enfant	31,00 €	23,25 €	15,50 €	7,75 €
> 850 et non allocataires	1 ^{er} enfant	71,20 €	53,40 €	35,60 €	17,80 €
	Tarif Réduit à/c du 2 ^{ème} enfant	53,60 €	40,20 €	26,80 €	13,40 €
Extérieurs		98,80€	74,10€	49,40€	24,70€
PAI		48,00€	36,00€	24,00€	12,00€
repas occasionnel					6,00 €

Jours à cocher	Lundi	<input type="checkbox"/>	Mardi	<input type="checkbox"/>	Jeudi	<input type="checkbox"/>	Vendredi	<input type="checkbox"/>
----------------	-------	--------------------------	-------	--------------------------	-------	--------------------------	----------	--------------------------

Type de menus : sans régime alimentaire particulier sans porc sans viande

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire :

Projet d'accompagnement individualisé en cours (PAI)

Un PAI est valable un an et doit être renouvelé au début de chaque année scolaire.

Il est impératif que ce document soit transmis au service Education et signé par Monsieur le Maire pour que votre enfant puisse être accueilli dans les services périscolaires.



Garderies périscolaires – forfaits mensuels

Quotients Familiaux (QF)	GARDERIE MATIN A PARTIR DE 7 H 30	Facture mensuelle				
		Forfait 5 matins/sem	Forfait 4 matins/sem	Forfait 3 matins/sem	Forfait 2 matins/sem	Forfait 1 matin/sem
0-420 €	Tous les enfants de la fratrie	15,00 €	12,00 €	9,00 €	6,00 €	3,00 €
421-649 €	1 ^{er} enfant	19,00 €	15,20 €	11,40 €	7,60 €	3,80 €
	TR à/c du 2 ^{ème} enfant	15,00 €	12,00 €	9,00 €	6,00 €	3,00 €
650-850 €	1 ^{er} enfant	24,50 €	19,60 €	14,70 €	9,80 €	4,90 €
	TR à/c du 2 ^{ème} enfant	19,00 €	15,20 €	11,40 €	7,60 €	3,80 €
> 850 € et non allocataires	1 ^{er} enfant	30,00 €	24,00 €	18,00 €	12,00 €	6,00 €
	TR à/c du 2 ^{ème} enfant	24,50 €	19,60 €	14,70 €	9,80 €	4,90 €
Extérieurs		61,50 €	49,20 €	36,90 €	24,60 €	12,30 €

Jours à cocher	Lundi	<input type="checkbox"/>	Mardi	<input type="checkbox"/>	Mercredi	<input type="checkbox"/>	Jeudi	<input type="checkbox"/>	Vendredi	<input type="checkbox"/>
----------------	-------	--------------------------	-------	--------------------------	----------	--------------------------	-------	--------------------------	----------	--------------------------

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

Forfaits : nouvelles tranches horaires plus adaptées aux besoins de chaque famille

00:30

Quotients Familiaux (QF)	GARDERIE DU SOIR 17 H - 17 H 30	Facture mensuelle			
		Forfait 4 soirs/sem	Forfait 3 soirs/sem	Forfait 2 soirs/sem	Forfait 1 soir/sem
0-420	Tous les enfants de la fratrie	7,20 €	5,40 €	3,60 €	1,80 €
421-649	1 ^{er} enfant	9,40 €	7,05 €	4,70 €	2,35 €
	TR à/c du 2 ^{ème} enfant	7,20 €	5,40 €	3,60 €	1,80 €
650-850	1 ^{er} enfant	12,00 €	9,00 €	6,00 €	3,00 €
	TR à/c du 2 ^{ème} enfant	9,40 €	7,05 €	4,70 €	2,35 €
> 850 et non allocataires	1 ^{er} enfant	14,60 €	10,95 €	7,30 €	3,65 €
	TR à/c du 2 ^{ème} enfant	12,00 €	9,00 €	6,00 €	3,00 €
Extérieurs		20,40 €	15,30 €	10,20 €	5,10 €



Jours à cocher	Lundi	<input type="checkbox"/>	Mardi	<input type="checkbox"/>	Jeudi	<input type="checkbox"/>	Vendredi	<input type="checkbox"/>
----------------	-------	--------------------------	-------	--------------------------	-------	--------------------------	----------	--------------------------

01:00

Quotients Familiaux (QF)	GARDERIE DU SOIR 17 H - 18 H	Facture mensuelle			
		Forfait 4 soirs/sem	Forfait 3 soirs/sem	Forfait 2 soirs/sem	Forfait 1 soir/sem
0-420	Tous les enfants de la fratrie	17,80 €	13,35 €	8,90 €	4,45 €
421-649	1 ^{er} enfant	22,60 €	16,95 €	11,30 €	5,65 €
	TR à/c du 2 ^{ème} enfant	17,80 €	13,35 €	8,90 €	4,45 €
650-850	1 ^{er} enfant	29,00 €	21,75 €	14,50 €	7,25 €
	TR à/c du 2 ^{ème} enfant	22,60 €	16,95 €	11,30 €	5,65 €
> 850 et non allocataires	1 ^{er} enfant	35,40 €	26,55 €	17,70 €	8,85 €
	TR à/c du 2 ^{ème} enfant	29,00 €	21,75 €	14,50 €	7,25 €
Extérieurs		40,80 €	30,60 €	20,40 €	10,20 €

Jours à cocher	Lundi	<input type="checkbox"/>	Mardi	<input type="checkbox"/>	Jeudi	<input type="checkbox"/>	Vendredi	<input type="checkbox"/>
----------------	-------	--------------------------	-------	--------------------------	-------	--------------------------	----------	--------------------------

01:30

Quotients Familiaux (QF)	GARDERIE DU SOIR 17 H - 18 H 30	Facture mensuelle			
		Forfait 4 soirs/sem	Forfait 3 soirs/sem	Forfait 2 soirs/sem	Forfait 1 soir/sem
0-420	Tous les enfants de la fratrie	28,00 €	21,00 €	14,00 €	7,00 €
421-649	1 ^{er} enfant	35,80 €	26,85 €	17,90 €	8,95 €
	TR à/c du 2 ^{ème} enfant	28,00 €	21,00 €	14,00 €	7,00 €
650-850	1 ^{er} enfant	46,00 €	34,50 €	23,00 €	11,50 €
	TR à/c du 2 ^{ème} enfant	35,80 €	26,85 €	17,90 €	8,95 €
> 850 et non allocataires	1 ^{er} enfant	56,00 €	42,00 €	28,00 €	14,00 €
	TR à/c du 2 ^{ème} enfant	46,00 €	34,50 €	23,00 €	11,50 €
Extérieurs		61,60 €	46,20 €	30,80 €	15,40 €

Jours à cocher	Lundi	<input type="checkbox"/>	Mardi	<input type="checkbox"/>	Jeudi	<input type="checkbox"/>	Vendredi	<input type="checkbox"/>
----------------	-------	--------------------------	-------	--------------------------	-------	--------------------------	----------	--------------------------

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.